



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : **SILVERWAX 64 DÉGRAISSANT ULTRA PUISSANT**
 Nom chimique et synonyme : Sans objet (mélange)
 Fabricant : Laboratoire Hygienex Inc. Fournisseur : Même
 Adresse : 6400 Zéphirin-Paquet
 Québec (Qc) G2C 0M3
 Téléphone : 1-418-522-2332 Téléphone : Même
 Téléphone d'urgence (CANUTEC) : (613) 996-6666
 Émis par : Laboratoire Hygienex Inc.
 Utilisation : Dégraissant
 (Industriel/Institutionnel)

Cote HMIS :	
Santé :	1
Inflammabilité :	2
Réactivité :	0
Protection personnelle :	B

SECTION 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	CAS	%p/p
Solvant Stoddard	8052-41-3	60 – 100

Limites d'exposition : voir Section 8

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Effets aigus

Contact avec les yeux : Le contact direct peut causer l'irritation.
 Contact avec la peau : Peut causer l'irritation de la peau.
 Inhalation : Aucune indication sur les effets nuisibles lors de l'évaporation de cette substance à la température de la pièce.
 Ingestion : Peut causer des irritations gastro-intestinales.

Effets suite à une exposition répétée

Peau : Des contacts prolongés et répétés peuvent causer l'irritation et l'assèchement de la peau.
 Inhalation : Aucune information applicable n'est connue.
 Ingestion : L'ingestion d'une grande quantité peut causer des irritations gastro-intestinales, brûlures à la bouche et à la gorge.

Voies primaires d'absorption : La peau et les yeux sont les voies primaires d'absorption.

Les effets potentiels d'une surexposition énumérés ci-haut sont fondés sur des données et des résultats d'études menées sur des compositions similaires, des données portant sur les composantes et/ou des études d'experts menées sur le produit. Veuillez vous référer à la section 11 pour connaître le détail des renseignements d'ordre toxicologique.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux :	Rincer les yeux 15 minutes à grande eau en maintenant les paupières ouvertes, occasionnellement soulever les paupières supérieures et inférieures. Si un problème persiste, demander une aide médicale.
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes et retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Inhalation :	Ammener la personne exposé à l'air frais. Si un problème persiste, demander une aide médicale.
Ingestion :	Donner de l'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne est somnolante ou inconsciente, ne rien mettre dans la bouche; coucher la personne sur le coté gauche avec la tête penchée. Si possible, ne pas laisser la personne sans surveillance. Demander une aide médicale.
Notes pour le médecin :	Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Classe d'inflammabilité (TMD) :	Classe 3
Inflammabilité :	Liquide inflammable
Point d'éclair, creuset fermé (°C) :	Pas disponible
Température limite d'explosion (°C):	Pas disponible
Température d'auto ignition (°C) :	Pas disponible
Seuil minimum d'inflammabilité (% par vol.) :	Pas disponible
Seuil maximum d'inflammabilité (% par vol.) :	Pas disponible
Sensibilité aux décharges statiques :	Pas disponible
Sensibilité aux chocs :	Non
Produits de combustion dangereux :	Peut former : oxydes d'azote et de carbone.
Risques de feu et d'explosion :	Les vapeurs du produit peuvent voyager et transporter par l'air et être enflammées par un flamme nue, par une étincelle, par un appareil de chauffage, par un équipement électrique, par une décharge statique ou autres sources d'ignition local ou distant de l'endroit de la manipulation.
Mesures extinction :	Mousse régulière, eau, bioxyde de carbone.
Instructions pour les pompiers :	Porter un appareil respiratoire autonome pleine figure avec pression positive. Se référer aux équipements de protection personnelle à la section 8 de cette FS.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE POUR LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Informations générales :	Utiliser les équipements de protection personnelle mentionnés à la section 8. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique vous donnent certains renseignements concernant les exigences provinciales et fédérales.
Petit déversement :	Enlever les sources de chaleur, d'étincelle et de flamme. Absorber les résidus ou petit déversement avec un matériel absorbant.

Grand déversement :	S'il n'y a pas de fuite, arrêter la fuite. Prévoir une ventilation adéquate et les équipements de protection nécessaire. Enlever les sources de chaleur, d'étincelle et de flamme. Le produit doit être récupéré dans des récipients appropriés ou utiliser un absorbant approprié pour être disposé ultérieurement.
Mesures de disposition :	Voir Section 13

SECTION 7 : MANIPULATION ET LE STOCKAGE

Manipulation :	Tenir loin de la chaleur, étincelles et flamme nue. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour usage externe seulement. Observer les bonnes pratiques d'hygiène. Après avoir manipulé le produit, se laver les mains avant de manger, boire ou utiliser les toilettes. Enlever rapidement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver après le travail en utilisant de l'eau et du savon.
Entreposage :	Garder bien fermé dans les récipients originaux. Tenir loin de la chaleur, étincelles et flamme nue.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / LA PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux :	Porter des lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux.
Protection de la peau :	Porter des gants de protection. Les gants peuvent être faits de polychlorure de vinyle (PVC), de néoprène, ou de caoutchouc.
Protection des pieds :	Porter des bottines de travail adéquates.
Vêtements :	Porter des vêtements de travail adéquats.
Protection respiratoire :	Pas requis sous des conditions normales d'utilisation.
Contrôle d'ingénierie :	S'assurer d'avoir un système de ventilation adéquat (central et/ou local).
Autres :	Douche et douche oculaire
Limites d'exposition :	
<u>Ingrédient</u>	<u>CAS</u> <u>TLV</u> <u>CL₅₀</u> <u>DL₅₀</u>
Solvant Stoddard	8052-41-3 Pas disponible Pas disponible Pas disponible

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide	Apparence :	Clair
Couleur :	Rouge	Odeur :	Agrume
Tension de vapeur (mm Hg) :	Pas disponible	pH :	pas disponible
Densité de vapeur (Air=1):	Pas disponible	Densité (25°C):	0.85
Vitesse d'évaporation (Eau=1) :	Pas disponible	Point d'ébullition (°C):	Pas disponible
Solubilité dans l'eau (% p/p) :	Émulsion	Point de fusion (°C):	Pas disponible
Solubilité dans l'alcool (% p/p) :	Miscible	Viscosité (cps) :	Pas disponible
Matières volatiles (% p/p) :	100	Masse moléculaire :	Sans objet
Coefficient de répartition eau/huile :	Non disponible	Formule chimique :	Sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risque de polymérisation dangereuse : Ne polymérise pas
Produits de décomposition dangereux : Peut former : bioxyde de carbone et monoxyde de carbone
Stabilité chimique : Stable sous conditions normales.
Substances à éviter : Agents oxydants forts et acides forts.

SECTION 11 : DONNEES TOXICOLOGIQUE

Risque à l'exposition chronique : Non disponible
Cancérogénicité du produit : Non disponible
Effet sur la reproduction : Non disponible
Tératogénicité : Non disponible
Mutagénicité : Non disponible
Voie(s) primaire(s) d'entrée : Contact avec la peau, les yeux, ingestion et inhalation.

SECTION 12 : DONNEES ÉCOLOGIQUE

Information écologique : Ce produit n'a pas été évalué pour ces effets sur l'environnement.
DBO₅ : Non disponible
DCO : Non disponible

SECTION 13 : DISPOSITION DU PRODUIT

Gestion des déchets : Disposer avec les déchets en accord avec la réglementation municipale, provinciale et fédérale

SECTION 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information DOT (États-Unis) : 3
Classification pour le TMD : 3
Numéro UN/NA : UN1993
Groupe d'emballage : III
Nom sur l'emballage : LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A (Solvant stoddard)

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada (SIMDUT) : B3, D2B
Accord RCP : Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* et la signalétique contient tous les renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

SECTION 16 : INFORMATION ADDITIONNELLE

Date de création : 01Mai 2013
Préparé par : Laboratoire Hygienex inc.
Téléphone : (418) 522-2332

Clause d'exonération de responsabilité :

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de différentes sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en œuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements du SIMDUT. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirectes résultant de l'utilisation des présents renseignements. Dernière page